



## Comment regulariser ma situation

Par **just2know**, le **14/09/2015** à **00:00**

Bonjour,

Je suis en france avec mon epouse et je suis sans papier alors qu'elle a une carte de 10ans. j'ai mon fils de 3 ans qui vit en france depuis mai 2015 mais il vit avec sa grand mere. Et ma femme est enceinte. est ce que tous ces elements me permettrons d'avoir mes papiers? merci de m'aider a trouver des solutions pour regulariser ma situation

Par **amajuris**, le **14/09/2015** à **17:20**

bonjour,

si votre épouse a un titre de séjour, elle peut faire une demande de regroupement familial même si la famille est déjà en france mais il y a des conditions à respecter.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11167.xhtml>

salutations

Par **just2know**, le **15/09/2015** à **10:00**

Bonjour amatjuris,

j'ai pris connaissance du lien que vous m'avez suggere, mais une partie des conditions "Le regroupement familial sur place peut concerner 2 étrangers qui vivent en France avec une carte de séjour d'au moins un an et qui se sont mariés. C'est le cas notamment lorsque l'époux bénéficiaire séjourne en France sous le statut d'étudiant ou de visiteur.", m'elimine

etant donne que je suis sans papier. Seule mon epouse a les papiers.  
Merci de m'eclairer sur ce point

Par **amajuris**, le **16/09/2015 à 14:38**

la solution serait alors de retourner dans votre pays et que votre épouse fasse sa demande de regroupement familial.

je vous conseille de vous renseigner auprès d'une association d'aide aux étrangers ou d'un avocat spécialisé en droit des étrangers.

Par **just2know**, le **17/09/2015 à 00:10**

Merci pour les informations. mais combien de temps le regroupement peut faire si j'y retourne. parce que officiellement c'est 6mois mais les gens dans certains forum parlent de 1 an voir 1an et demi. et la préfecture de Créteil est elle moins exigeante que certaines?